



## BARÈME D'HONORAIRES

### MAISONS, APPARTEMENTS, TERRAINS & AUTRES

De 1€ à 70 000 €	:	Forfait 7 000 €
De 70 001 € à 80 000 €	:	10 %
De 80 001 € à 120 000 €	:	9 %
De 120 001 € à 190 000 €	:	8 %
De 190 001 € à 250 000 €	:	7 %
De 250 001 € à 400 000 €	:	6 %
De 400 001 € à 1 000 000€	:	5 %
Au-dessus de 1 000 001 €	:	4 %

### IMMOBILIER COMMERCIAL

Vente de murs commerciaux	:	10 %
Vente aux professionnels	:	10 %
Honoraires minimums	:	7 000 €



En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consentie par le mandant.

Le barème d'honoraires ne peut pas être dépassé sous peine de sanctions pénales.  
Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%.

Honoraires en charge vendeur sauf stipulation contraire du mandat.  
Barème d'honoraires maximums.